

141, avenue de Clichy  
75 017 PARIS  
T. +33 (0)1 80 40 15 00

RTE

Service Concertation environnement Tiers  
Marseille, le 6 avril 2024

**Objet** : Projet de création d'une ligne électrique aérienne de 400 000 volts entre Fos-sur-Mer et Jonquières-Saint-Vincent  
Concertation préalable

Madame, monsieur,

Nous avons pris connaissance des documents de la concertation préalable au projet de ligne électrique dans le cadre de la décarbonation et de l'attractivité de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer.

Nous souhaitons attirer votre attention sur la présence de notre site naturel de compensation, restauration et renaturation (SNCRR) sur la commune de Saint-Martin-de-Crau, en bordure de la RN568 : le site de Cossure.

Ce site a été restauré en 2008 et agréé en 2020. C'est le premier site de compensation par l'offre en France et c'est aussi l'exemple réussi de la compensation anticipée et mutualisée.

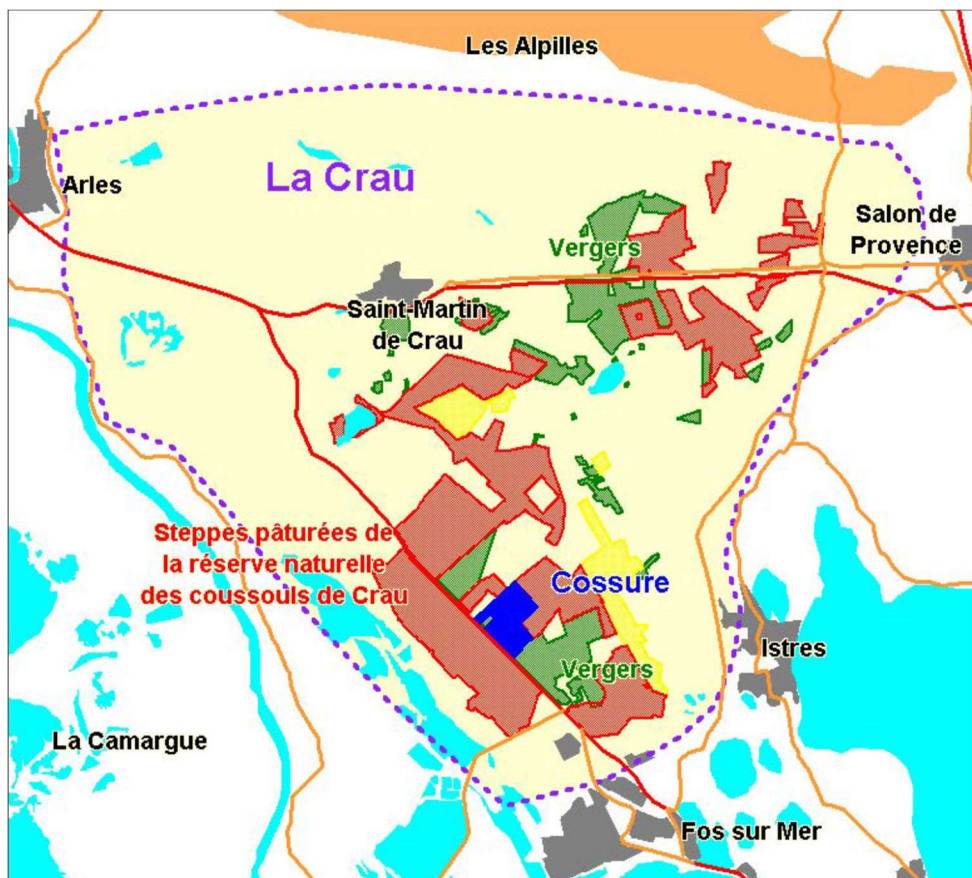
Ce dispositif a été renforcé par la loi Industrie Verte. Son déploiement sur l'ensemble du territoire français doit accompagner le développement économique des territoires dans un objectif de zéro perte nette de biodiversité. Le maintien du SNCRR de Cossure et celui de ses objectifs écologiques, sont donc nécessaires à la démonstration de sa pertinence dans le dispositif de compensation écologique. L'investissement réalisé sur ce site et les engagements pris auprès d'opérateurs publics et privés sont très importants.

Ce site permet de compenser des impacts sur les habitats naturels de Crau sèche et sur les populations d'espèces animales de la Crau sèche dont notamment l'Outarde canepetière, l'Œdicnème criard, le Ganga cata, Alouette calandrelle, l'Alouette calandre, l'Alouette des champs, le Cochevis huppé, le Pipit rousseline, le Lézard ocellé.

Ces espèces utilisent le site et ses abords, notamment la Réserve Naturelle Nationale des Coussouls de Crau de part et d'autre de la RN568. Leurs déplacements à des hauteurs variées font courir un risque de percussioin avec les lignes électriques. Ce risque de mortalité des espèces visées par la compensation sur le site de Cossure,

pourrait le fragiliser en termes écologiques et réglementaires. Le fuseau passant sur le terreplein central de la RN568, ne semble donc pas compatible avec les objectifs écologiques du site de Cossure et son agrément.

Vous trouverez ci-dessous la localisation du site de Cossure et en pièce jointe son agrément.



Nous restons à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Caroline FOLLIET

Directrice de l'agence sud-est de CDC Biodiversité